
CONVOCATION

Le Conseil Municipal de Charbonnières-les-Bains
se réunira pour sa séance d'installation

le 28 mars 2026 - à 10 h 00

Salle du conseil municipal – Place Bad Abbach

- Ouverture de séance
- Présidence de séance par le doyen d'âge, assisté du plus jeune conseiller en qualité de secrétaire
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2026.
- Délibérations soumises au vote du Conseil Municipal
 1. ELECTION DU MAIRE
Scrutin uninominal majoritaire (article L.2122-7 du CGCT)
Scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT)

Lecture de la Charte de l' élu et remise d'un exemplaire à chaque élu.
 2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
(article L.2122-2 du CGCT)
 3. ELECTION DES ADJOINTS
Scrutin de listes à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (article L.2122-7-2 du CGCT)
Application du principe de parité (loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 et loi n° 2013-403 du 17 mai 2013)
Scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT)
 4. INDEMINITES DE FONCTION
(article L.2123-20 - L.2123.23 - L.2123-24 - L.2123-24-1 du CGCT)

Le Maire,
Gérald FAYMARD

